

Plan d'actions PLPDMA 2022

Axe 1 : Développer l'éco-exemplarité

1.1. Dans les collectivités

- Action 1 : Diminuer les consommables dans les services des collectivités
- Action 2 : Favoriser les achats responsables dans les collectivités
- Action 3 : Accompagner l'organisation d'éco-événements et inciter à la réduction des déchets
- Action 4 : Accompagner les collectivités dans la démarche d'éco-exemplarité

1.2. Dans les entreprises

- Action 1 : Développer le rôle des entreprises au niveau de la prévention et du tri des déchets
- Action 2 : Accompagner les salariés et les dirigeants dans l'exemplarité en matière de prévention et réduction des déchets ménagers
- Action 3 : Mettre en place des opérations « entreprises témoins »

Axe 2 : Eviter les déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

- Action 1 : Développer et accompagner le compostage domestique individuel
- Action 2 : Développer et accompagner le compostage domestique collectif
- Action 3 : Promouvoir le broyage/paillage des déchets verts
- Action 4 : Sensibiliser les services des espaces verts communaux à la gestion raisonnée de leurs végétaux

Axe 3 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

- Action 1 : Développer l'usage du gourmet bag
- Action 2 : Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective
- Action 3 : Favoriser la mise en réseau et les échanges de bonnes pratiques entre les professionnels de la restauration (collective et individuelle)
- Action 4 : Mobiliser les habitants au travers d'actions de sensibilisation et de communication

Axe 4 : Sensibiliser à l'éco-consommation

- Action 1 : Relancer, pérenniser et renforcer les campagnes « STOP PUB » - Mise en place de l'expérimentation « oui pub » sur 3 EPCI
- Action 2 : Développer les opérations « foyers témoins »
- Action 3 : Soutenir les projets « consignes du verre » pour les emballages
- Action 4 : Mobiliser les acteurs du zéro déchet et partager les bonnes pratiques auprès des collectivités et des habitants
- Action 5 : Promouvoir les couches lavables
- Action 6 : Promouvoir l'utilisation de serviettes de table & lingettes lavables

Axe 5 : Encourager le réemploi

- Action 1 : Faire des gardiens de déchèteries des ambassadeurs de la valorisation et du réemploi
- Action 2 : Accompagner et valoriser les acteurs du réemploi
- Action 3 : Sensibiliser les ménages à l'intérêt du réemploi et de la réparation par des actions de communication et des ateliers dédiés.
- Action 4 : Mettre en place des solutions techniques et financières pour réduire les déchets du BTP dans les déchèteries